

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE
MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES
PARCOURS Anglais / Italien

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR

ARRÊTE n° 2024-071

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Parcours : Anglais / Italien

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur MATTIATO Emmanuel, responsable de la Licence LEA	MCF - USMB
➤ Madame BRANCAZ Lauren	PRAG - USMB
➤ Monsieur BRUNET Marc-Philippe	PRAG - USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 08/03/2024

Philippe Galez